

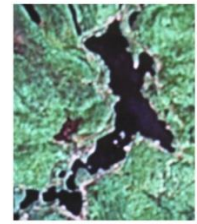
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Le suivi des installations septiques

Le suivi des installations septiques : une obligation municipale

Depuis le 12 août 1981, les municipalités sont responsables d'exécuter et de faire exécuter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8 devenu le Q-2, r.22). À cet effet, les municipalités doivent statuer sur les demandes de permis soumise et délivrer le permis requis en vertu de l'article 4 du Règlement lorsqu'un projet prévoit un dispositif de traitement et d'évacuation des eaux usées *conforme* au Règlement. **Les municipalités doivent également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances ou les causes d'insalubrité** conformément à l'article 3 du Règlement et à la Loi sur les compétences municipales, d'où le suivi des installations septiques.

Les objectifs du suivi des installations septiques

Lors du suivi des installations septiques (dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées), la Municipalité poursuit trois objectifs :

- Inventorier les installations septiques existantes : réaliser un inventaire, déterminer, par des inspections sur le terrain, les caractéristiques des installations et consigner les renseignements obtenus dans une base de données.
- Classer les installations septiques existantes en fonction de leur degré d'impact sur l'environnement en utilisant des critères faciles à vérifier : voir le tableau ci-après.
- Élaborer un plan correcteur identifiant les travaux requis pour corriger les installations déficientes (classe C) afin de rendre ces installations conformes au Règlement Q-2, r. 22.

Deux guides existent pour s'assurer du bon fonctionnement d'une installation septique et de sa conformité aux normes de protection du milieu riverain.

- [Guide de réalisation d'un relevé sanitaire](#) des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées situées en bordure des lacs et cours d'eau
- [Guide technique](#), traitement des eaux usées des résidences isolées

La correction des installations septiques

La correction des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées de **classe C** est **obligatoire** en vertu du Règlement Q-2, r.22. Cependant, ce règlement n'exige pas automatiquement la reconstruction des dispositifs de **classe B** puisque la preuve de contamination est établie de manière indirecte. Mais, comme l'effet cumulatif des rejets, en particulier des éléments nutritifs, entraîne une dégradation soutenue, il devient nécessaire et prioritaire de corriger de tels dispositifs si l'on veut réduire au minimum l'impact de ces dispositifs sur les lacs et les cours d'eau. La mise à niveau de ces dispositifs

constitue l'une des mesures importantes pour assainir et protéger les lacs et les cours d'eau, d'autant plus qu'avec le temps, ces dispositifs sont appelés à faire partie de la classe C.

Résumé des critères de classification des fosses septiques		
Classe	Définition	Critères
Classe A	Aucun foyer de nuisances, aucune source de contamination indirecte ou directe	Les caractéristiques du terrain et du sol naturel respectent les normes du terrain récepteur.
		L'emplacement du dispositif de traitement respecte la norme et est bien situé par rapport au lac.
Classe B	Source de contamination indirecte	L'emplacement du dispositif de traitement ne respecte pas la norme du terrain récepteur.
		Et/ou les caractéristiques du site et du sol ne respectent pas la norme d'emplacement par rapport au plan d'eau.
Classe C	Source de contamination directe Le dispositif de traitement présente des signes d'évidence visuelle de contamination.	Absence de dispositif d'évacuation et de traitement des eaux usées
		Déversement direct des eaux usées dans l'environnement
		Présence d'une conduite de trop plein
		Présence de résurgences

Idéalement, toutes les résidences situées en milieu riverain devraient être munies d'installations septiques capables d'éliminer le phosphore. Le MELCCFP a financé des études à ce sujet et il a émis [ses recommandations](#).

Vous voulez savoir quand votre installation septique sera vidangée ?

Vous pouvez consulter en ligne certaines informations concernant votre dossier de fosse septique. Cet outil vous permet de [consulter les données de votre fosse](#).

- Consulter la page sur les [fosses septiques](#) de notre site Web municipal

Pour aller plus loin

[Installations septiques : mythes et réalités](#)

[Comment vérifier qu'un système est déficient ?](#)

Merci de contribuer à la santé de notre lac.

Votre conseil d'administration